COMMUNE D'HAUTOT-SUR-SEINE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 26 JUIN 2024

Présents: Jean-Louis ROUSSEL, Alain LANGLOIS, Marc DEGRAVE, Catherine CARON-LANGLOIS, Christiane SOUDE, Christophe CERQUEIRA, Corinne FOURNIER.

Arrivée de M. Roger TOUZE à 18h37.

Absent excusé: Monsieur Roger JEAN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROUSSEL

Absente: Rosine CAQUELARD

Secrétaire de séance : Madame Catherine CARON-LANGLOIS

La séance est ouverte à 18h30.

1) Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2024

Adopté à l'unanimité des présents

2) Transfert de propriété d'une emprise de voirie à la Métropole Rouen Normandie

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal dans sa version définitive le transfert des voiries figurant sur la tableau joint au profit de la Métropole Rouen Normandie sans contrepartie financière. Adopté à l'unanimité des présents et représentés

3) Convention CLIC du Cailly

Le CLIC du CAILLY se tient à la disposition de toutes les personnes âgées de la commune en leur apportant une aide gratuite et personnalisée dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Il intervient également au niveau collectif en mettant en place des actions de prévention et des réunions d'informations. Afin de les soutenir dans leurs actions, ils font appel aux Communes pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement, (1€ par personne de + de 60 ans), soit une participation de 131€ pour la commune.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

4) Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent

Les besoins de la collectivité nécessitent le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent d'une secrétaire générale de mairie, à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2024. *Adopté à l'unanimité des présents*.

5) Tarif préférentiel à titre exceptionnel location de salle à une association extérieure

Monsieur le Maire rappelle qu'habituellement pour les associations de la commune, la location des salles communales est à titre gratuit.

Il propose de fixer un tarif préférentiel à titre exceptionnel de 200€ pour la journée, dans le but que l'association offre un concert gracieusement à la commune.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

6) Demande de remboursement d'arrhes location de salle

Une location a été réservée deux fois, dû à une erreur matérielle de la commune. Une solution a été proposée à la personne, cette dernière l'a refusée. La personne demande le remboursement des arrhes versées.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve de :

- rembourser les arrhes versées pour la location de la salle, soit la somme de 200,00 €.

7) Mise en place d'une caution ménage pour les salles communales

L'agent communal en charge du ménage des salles Maurice Brunel et du Château, est actuellement en arrêt maladie. Les salles communales sont louées quasiment chaque week-end, malheureusement, certains locataires ne rendent pas toujours les lieux propres.

Monsieur le Maire souhaite ajouter une caution ménage pour les deux salles communales, et propose d'établir une caution ménage de 50€ pour la salle Maurice Brunel et 100€ pour le Château.

En cas de non-respect de la propreté, le chèque de caution ménage sera encaissé.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

8) Avis d'enquête publique : projet de la Société Nouvelle Darblay Production à Grand-Couronne

La Préfecture a lancé une enquête publique du 20 juin 2024 au 19 juillet 2024, consultable en ligne : https://www.registre-numerique.fr/sndpgrandcouronne76530-seine-maritime portant sur la demande de modification de la papeterie déposée, par la Société Nouvelle Darblay Production, visant à la transformation de la machine à papier et à l'extension des capacités de production de l'usine de Grand-Couronne (76530) au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les modifications concernent notamment :

- la modification de la nature des produits fabriqués : passage de la fabrication de papier journal à la fabrication de papier ondulé, à partir de papier recyclé.
 - L'extension de la capacité de production (passage de 830t/j à 1300 t/j).

Conformément aux dispositions de l'article R123-12 du code de l'environnement, le projet est soumis pour avis, au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Prend acte de la présentation de ce dossier,
- Formule les observations suivantes : le Conseil s'interroge sur les nuisances sonores et olfactives ainsi que sur les rejets de produits chimiques produits par l'activité de cette entreprise.

9) Questions diverses.

Elections Européennes et législatives

Participation largement au-dessus de la moyenne nationale pour les élections européennes du 9 juin 2024 (202 votants - 199 votes exprimés) :

M. BARDELLA Jordan (Liste du Rassemblement National) 29,15%

M. GLUCKSMANN Raphaël (Liste d'union à gauche) 19,60%

Mme HAYER Valérie (Liste Ensemble) 16,08%

Mme AUBRY Manon (Liste de La France insoumise) 6,03%

Mme THOUY Hélène (Liste Divers) 4,52%

M. BELLAMY François-Xavier (Liste des Républicains) 4,02%

Monsieur le Maire tiens à remercier les élus et les habitants de la commune qui ont pris sur leur temps le 9 juin dernier et se projettent pour être présent pour tenir les bureaux de vote le 30 juin et 7 juillet 2024.

Recensement de la population en 2025

Cette enquête se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025. Le recensement est obligatoire.

L'agent recenseur ne peut pas être un élu de la commune.

La Mairie doit recruter une personne de confiance, fiable, qui maîtrise l'outil informatique. Une formation est prévue en octobre prochain avec l'Insee. La rémunération sera une enveloppe forfaitaire.

L'Insee incite les ménages à se recenser sur internet. Le recensement entraîne la dotation de l'état liée aux nombres d'habitants.

Rénovation de la Mairie

Monsieur Alain LANGLOIS, adjoint aux travaux prend la parole, explique que le projet est de réhabiliter et d'isoler la mairie.

Elle est située en vis-à-vis de la chapelle monument historique et donc soumis à l'accord des ABF (architectes des bâtiments de France). Nous avons donc des contraintes supplémentaires à respecter.

Trois devis ont été demandés à trois entreprises différentes concernant les fenêtres et les portes.

Une demande de subvention pour l'isolation va être déposée mais peu de chance qu'elle aboutisse. En effet, la mairie est déjà en double vitrage.

Demande Monsieur Roger TOUZE : faire des devis pour le tableau électrique et l'électricité intérieur.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Alain LANGLOIS de réunir la commission de travaux.

1^{er} chantier urgent : la porte de la mairie à changer. Inquiétudes de Monsieur le Maire, ne pas tarder.

2^{ème} chantier : le reste du projet global.

Evacuation des eaux usées de la salle Maurice Brunel

Des travaux sont à effectuer sur le système d'évacuation des toilettes de la salle communale, qui n'est pas adapté pour des locations régulières.

Une société a été sollicitée, s'est rendue sur place pour établir un devis, ce dernier s'élève à 20 944.80 euros TTC pour remettre aux normes.

La commission de travaux va se réunir pour étudier les travaux à engager et le montage du dossier de subvention).

Présentation du DICRIM dans sa version projet

Monsieur Roger TOUZE, élu en charge de ce dossier prends la parole : un DICRIM est valable 15 ans, celui de la commune est expiré. Le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Un exemplaire papier dans sa version projet a été remis à chaque élu lors du Conseil Municipal. Les remarques sont à transmettre à Monsieur le Maire rapidement, pour transmission à la Préfecture. Le DICRIM sera ensuite imprimé par une imprimerie et distribué dans les boîtes aux lettres des Hautotais. Dans un deuxième temps, une réunion sur le Plan Communal de Sauvegarde sera présentée par Monsieur Roger TOUZE aux élus, le samedi 13 juillet 2024 9h00 en mairie.

Travaux de la Place Poullard

Monsieur le Maire reprend la parole. Nous avons travaillé pour un projet territorial inscrit et réalisé par la Métropole Rouen Normandie. A ce jour, les travaux ne commenceront pas avant 2027, initialement prévus en 2025.

Etat d'avancement de l'avenir du château

Avant la fin juin, nous devions avoir une réunion de synthèse... il ne reste que 4 jours.

La commune a été retenue « Petits Villages d'avenir », la personne de la Préfecture est déjà venue sur la commune. Le projet LEADER porté par le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, vise à soutenir les communes par une aide financière importante pour le fonctionnement. Le besoin de la commune est d'être aidé sur la gestion du château, l'agent communal part en retraite d'ici deux ans. Le PRN est prêt à accompagner la commune par le biais du projet LEADER.

Site internet de la commune

Monsieur le Maire tiens à remercier Monsieur Roger JEAN pour l'alimentation du site internet. Et va voir avec lui, pour classer par onglet les informations.

Pass ZFE (Zone à Faibles Émissions) mis en place par la Métropole Rouen Normandie

À compter du 1er juillet 2024, un Pass de 24 h (une journée), disponible 24 jours maximum par année civile, permet de circuler et de stationner dans la ZFE-m quel que soit le certificat de qualité de l'air du véhicule utilisé. La demande et l'usage de ce Pass sont ouverts à tous (entreprise, association, administration, particuliers, de France).

Les usagers peuvent d'ores et déjà en faire la demande sur le site « Mes Démarches en ligne » de la Métropole : https://demarches.metropole-rouen-normandie.fr/

SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Val de la Haye a intégré le SIVU, en janvier 2021. La commune de Val de la Haye demande à sortir du SIVU.

Monsieur le Maire explique que les frais de fonctionnement seront identiques mais à régler par trois communes au lieu de quatre.

Une délibération sur ce point sera très certainement présentée au prochain conseil municipal de Hautot-sur-Seine.

Monsieur le Maire ajoute que beaucoup d'habitants de la commune d'Hautot-sur-Seine profitent de la garderie et du centre de loisirs pendant les vacances. Et précise que la commune de Sahurs n'est pas obligée d'ouvrir le centre de loisirs aux habitants d'Hautot-sur-Seine.

Monsieur le Maire est favorable à ce que le SIVU (crèche) se transforme en SIVOM (à vocation multiple avec le centre de loisirs) avec une contribution.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) > Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Le PLU est en cours de refonte complète (en débat par des réunions multiples), le PLUi doit tenir compte du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation)

Une prochaine réunion est prévue à l'automne, Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal soit présent avec lui à cette réunion.

Manifestations de Pavillon-s

Madame Catherine Caron Langlois, adjointe à la culture rappelle que les animations ont démarré la semaine dernière, peu d'hautotais assistent aux évènements et regrette que les habitants ne participent pas. Une intervention avec l'école est prévue avant les vacances scolaires.

- du 24 juin au 08 juillet 2024 : la compagnie de danse Pavillon-s propose différentes animations artistiques, musicales, danses et théâtrales.
- Un flyer a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants.

Rue de l'ancien vignoble

Monsieur Christophe CERQUEIRA, conseiller municipal s'interroge sur les travaux de voirie toujours non réalisé.

Monsieur le Maire a appelé la Métropole Rouen Normandie, il lui a été répondu que la MRN recherche des entreprises pour refaire l'enrobé.

Poste de transformation de 2000 volts

Monsieur Roger TOUZE informe qu'une entreprise vient pour poser un système de coupure électrique pour élaguer (pendant 15 jours).

Situation budgétaire de la commune à la fin mai

Monsieur Marc DEGRAVE, adjoint aux finances précise que le budget des dépenses est conforme au prévisionnel. Cependant, les recettes tardent à arriver. La Trésorerie est à surveiller.

Colombarium

Monsieur Alain LANGLOIS, adjoint aux travaux informe que trois cavurnes sont déjà prises sur quatre, a contacté les Pompes funèbres qui ont réalisé la première rangée, le marbrier de l'époque n'existe plus. Monsieur LANGLOIS a demandé un devis pour ajouter une rangée de 4 cavurnes au-dessus de la première.

Création du placard du château

Le projet est programmé financièrement mais suspendu au devenir du château.

La séance est levée à 20h15.

Le secrétaire de séance, Catherine CARON-LANGLOIS

Ajouffer

Le Maire, Jean-Louis Roussel